Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_93-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 17/12/2025

Date de la convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 17 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (27) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (6) : V. AIT TALEB, Q. JAGOREL, S. MACÉ, T. PHAM, S. LAPIE. M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (6) : V. AIT TALEB à B. ROHON, Q. JAGOREL à F. BROCHAIN, S. MACÉ à L. BESSERVE, T. PHAM à M. LE GENTIL, S. LAPIE à T. ANNEIX, M. TOMASI à L. ALLIAUME.

Marianne PABOEUF a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
25-93	ADHÉSION AU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL CAU 35	**F. BROCHAIN**

Annexe 6 – Projet de convention

VU la loi n°77-2 du 03 janvier 1977 sur l'architecture ;

VU la Délibération de la Commission Permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 26 septembre 2022 validant la nouvelle convention type avec *LES COLLECTIVITES* et les groupements de *COLLECTIVITES* dans le cadre du CAU35 ;

CONSIDERANT que le Département d'Ille-et-Vilaine propose un service de conseil en construction et en rénovation à destination des particuliers, des élus et des collectivités ;

CONSIDERANT que ce Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU 35) est un organisme investi d'une mission de service public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que la Commune de Betton a exprimé son intérêt d'adhérer au dispositif CAU 35 afin de solliciter l'architecte-conseiller sur des projets de différente ampleur ;

CONSIDERANT que l'adhésion, pour une commune, représente un coût de 65.00 € par vacation, qu'une vacation constitue une permanence de 4h00, cette dernière correspondant à 3 rendez-vous (particuliers et/ou collectivités) ;

CONSIDERANT que la convention est signée pour une durée de 3 années mais que cette dernière peut être dénoncée en respectant un préavis de 2 mois ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission aménagement durable du 4 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500242-20251217-DE25_93-DE

Il est proposé l'adhésion de la Commune de Betton, et la mise en place d'une convention, à compter du 01 janvier 2026, au dispositif du CAU 35 du Département, en respectant une cadence d'une vacation par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ADHÉRER** au dispositif CAU 35, proposé par le Département ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **D'ACCEPTER** la cadence d'une vacation par mois organisée en Mairie ;
- **D'INSCRIRE** les crédits d'une adhésion annuelle, soit 780.00 €, au budget 2026.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 17 DÉCEMBRE 2025

La Secrétaire de séance,

Marianne PABOEUF

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurence BESSERVE
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2025.12.22 11:37:52 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 22/12/2025
Publié sur le site de la Ville le : 22/12/2025
Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON